

Les engagements de la FFEA

Vous représenter

FFEA vous représente au niveau de la branche des experts en automobile : commission paritaire, APASEA, OPCO des entreprises de proximité, du ministère de l'intérieur et de son Bureau de l'expertise automobile (BEA), de l'UNAPL, des sociétés d'assurances et de leurs organismes professionnels.

FFEA interagit et dialogue avec différentes instances, pouvoirs publics et organisations qui composent l'univers de la profession de l'expertise automobile au niveau national et européen.

FFEA intervient en tant qu'interlocuteur privilégié et permet par ses actions l'avancée de lois et règlements comme celle sur le code de déontologie.

Vous informer

FFEA a mis en place un ensemble d'outils pour vous fournir une information claire et mise à jour en permanence sur la profession, ses évolutions et ses intervenants. Le site www.ffea.fr est LA bibliothèque de l'expertise automobile en constante évolution et a vocation à partager connaissances, expériences et passion.

Vous former et vous accompagner

De la formation initiale au perfectionnement en formation continue pour les experts en automobile, notre objectif est aussi d'accompagner les cabinets à se renforcer et à s'adapter aux nouvelles exigences de la profession via la maîtrise des nouvelles technologies, stratégies commerciales, nouveaux marchés, ...

Comment adhérer à la FFEA ?

Remplissez le dossier d'adhésion et **renvoyez-le accompagné d'un règlement de 100€ au titre des droits d'entrée** (art. 3 du règlement intérieur de la FFEA).

Votre demande d'adhésion sera soumise pour approbation au Conseil d'Administration (article 7 des statuts FFEA).

Après validation par le Conseil, un appel de cotisation vous sera adressé pour le règlement de votre adhésion.

Les conditions pour être membre sont spécifiées dans les [statuts FFEA](#) aux articles 6 à 9 disponibles sur le site www.ffea.fr

Les avantages d'être adhérent FFEA

→ **Vous accédez** aux outils dédiés à l'expertise automobile : Concentrateur, Anea partage, Valise diagnostic, ... et vous bénéficiez du support technique ARD.

→ **Vous accédez à notre service juridique et social**, qui vous dispense à la fois les conseils juridiques et les documentations appropriées (textes règlementaires, jurisprudence) selon les situations que vous rencontrez.

→ **Vous bénéficiez de l'assurance Protection Juridique et fiscale professionnelle étendue à la PJ « Tenue de route » et « Essais routiers »**

- Protection prud'homale et sociale, protection vis-à-vis des clients et fournisseurs, protection pénale et administrative, immobilière, fiscale et Urssaf, frais d'avocat et de procédure pris en charge, ...

- Remboursement des frais de stage pour reconstitution partielle des points de permis, frais d'obtention d'un nouveau permis de conduire, frais de reconstitution en cas de perte ou vol de clés, papiers du véhicule, ...

→ **Vous profitez de tarifs préférentiels** sur vos assurances professionnelles en option « Risques Cyber et/ou Responsabilité professionnelle (garantie Dommages Corporels illimitée et garantie Dommages matériels et Immatériels à hauteur de 7 M€).

→ **Vous recevez chaque semaine par mail la newsletter FFEA**, bulletin d'information sur toute l'actualité de la profession et de ses intervenants, technique, marché.

→ **Vous êtes alerté sur tous les aspects réglementaires** de la profession (circulaires, ...).

→ **Vous accédez à l'extranet FFEA** : cet espace est développé pour apporter des réponses pertinentes et fiables aux besoins des experts en automobile et faciliter leur métier au quotidien :

- Une base documentaire de textes règlementaires dans les domaines du droit, de l'expertise automobile, des véhicules endommagés (VGE, VEI), de la Convention Collective.

- Une actualité dédiée, des informations sur les colloques et assemblées FFEA, téléchargement des convocations et des PV de compte-rendu d'AG.

- Des documents professionnels sur les chiffres et statistiques automobiles, recommandations, des liens utiles et fiches explicatives.

- Un accès aux espaces des commissions métiers et aux entités régionales FFEA.

	1	2	3	4	5	
	Membre collectif (société)	Membre individuel (Expert auto : travailleur non salarié)	Membre partenaire	Membre correspondant	Membre honoraire	
 Concentrateur FFEA	✓	✓	✗	✗	✗	
 Support technique RDEA	✓	✓	✗	✗	✗	
  Assurances incluses : Protection Juridique (litiges professionnels) + Tenue de route + Essais Routiers	✓	✓	✓	✗	✗	
 Hotline sociale et juridique	✓	✓	✓	✗	✗	
 Commissions FFEA accès à tous les travaux	✓	✓	✓	✓	✓	
 Commissions Formation	✓	✓	✓	✓	✓	
@ Extranet FFEA	✓	✓	✓	✓	✓	
 La Lettre FFEA hebdomadaire	✓	✓	✓	✓	✓	
 Flash info FFEA	✓	✓	✗	✗	✗	
 Veille professionnelle sur la mobilité	✓	✓	✗	✗	✗	
 *Assurances en option : - Risques Cyber et/ou - Responsabilité civile professionnelle			✗	✗	✗	
MONTANT* (hors assurances en option)	Part fixe : 250 € TTC Part variable : 400 € TTC par expert diplômé	250 € + Part variable	650 €	155 €	155 €	42 €

- **Accès au concentrateur** : identifiez obligatoirement les experts en automobile de vos structures pour confirmer le nombre d'experts en automobile et fixer le montant global de la part variable.
- **Droits d'entrée (100€ à régler lors du dépôt du dossier d'adhésion)** : à régler **par chèque** (à l'ordre de **FFEA**), **par prélèvement bancaire** ou **par virement bancaire** : IBAN FR76 3000 3015 5000 0502 1020 582 // BIC : SOGEFRPP
- **Cotisation FFEA** : à régler **par chèque** (à l'ordre de **FFEA**) ou **par virement bancaire** : IBAN FR76 3000 3015 5000 0502 1020 582 // BIC : SOGEFRPP. Si vous optez pour le prélèvement, le mandat SEPA en page 4 est à nous retourner avec votre RIB.
- Merci de **renvoyer votre dossier et votre règlement par mail à adhesion@ffea.fr** de préférence ou par courrier à : FFEA, 41-43 rue des Plantes, 75014 Paris

Adhésion en tant que Membre : **Collectif (société)** **Individuel** (Expert auto : travailleur non salarié)
 Partenaire **Correspondant** **Honoraire**

Tous les champs des rubriques 1 / 2 / 3 et 5 (en rouge) doivent être obligatoirement renseignés

1- CABINET D'EXPERTISE (siège social) **Joindre un Extrait Kbis**

Raison sociale :

Forme juridique : _____ Nombre d'établissement(s) : _____

N° SIREN (9 chiffres) : _____ N° SIRET (14 chiffres) : _____

N° code APE/NAF : _____ N° TVA intra : FR _____

N° d'habilitation SIV du Cabinet (*obligatoire pour toute adhésion en qualité de membre titulaire*) : _____

Nombre d'Experts en automobile diplômés (*pour le calcul de la cotisation*) :

Adresse : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° Tél cabinet : _____ Email cabinet : _____

Site internet cabinet : _____

Membre d'un réseau ? Oui Non Lequel : _____

2- DIRIGEANT 1, 2, 3, ... *ajoutez une feuille en annexe si nécessaire avec les mêmes données

Nom : _____

Prénom : _____

N° agrément VE : _____

Fonction exacte : _____

Email direct (pro): _____

N° Tél. direct : _____ N° tél portable : _____

3- REPRESENTANT PERMANENT* *il s'agit de l'interlocuteur privilégié de la FFEA dans le cadre de votre adhésion*

Nom : _____

Prénom : _____

Email direct (pro) : _____

N° Tél. direct : _____ N° tél portable : _____

4- ETABLISSEMENT (S) SECONDAIRE (S)... *ajoutez une feuille en annexe si nécessaire avec les mêmes données

Nom de l'établissement : _____

N° SIRET (14 chiffres) : _____

Nom du responsable du site : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

N° tél. de ce site : _____ Email de ce site : _____

5- EXPERTS EN AUTOMOBILE *ajoutez une feuille en annexe si nécessaire avec les mêmes données

Nom	Prénom	N° agrément VE	Email direct
1			
2			
3			
4			
5			
6			

Référence Unique du Mandat	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA	Nom du créancier et logo
----------------------------	-----------------------------------	--------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) {NOM DU CREANCIER} à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de {NOM DU CREANCIER}.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués *

Votre Nom *
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *
Numéro et nom de la rue
Code Postal Ville

Les coordonnées de votre compte *
Pays
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number)
Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier * FEDERATION FRANCAISE DE L'EXPERTISE AUTOMOBILE - FFEA
Nom du créancier
I. C. S * F R 1 7 Z Z Z 8 7 F 3 F C
Identifiant Créancier SEPA

Adresse du créancier 41-43 RUE DES PLANTES
Numéro et nom de la rue
Code Postal Ville
FRANCE
Pays

Type de paiement * Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à *
Lieu Date

Signature(s) * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur – fournies seulement à titre indicatif

Code identifiant du débiteur
Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)
Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre {NOM DU CREANCIER} et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.
Code identifiant du tiers débiteur

Tiers créancier
Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.
Code identifiant du tiers créancier

Contrat concerné
Numéro d'identification du contrat
Description du contrat

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
-----------------	---